



Livret pédagogique - septembre 2022

Collectif citoyen du Pacte pour la Transition - Pays de Saverne

Le **Pacte pour la Transition** est une initiative nationale<sup>1</sup> lancée à l'occasion des élections municipales 2020 pour favoriser le changement d'échelle des actions en faveur de la transition écologique et sociale. Il s'agit d'un plaidoyer citoyen auprès des élus locaux destiné à influencer les orientations de la politique locale et à développer la capacité collective à préserver l'habitabilité du territoire.

Le Pacte pour la Transition est un recueil de 32 propositions concrètes présentées sous forme de fiches techniques. Il s'agit d'alternatives dans les 3 champs de l'écologie, de la solidarité et de la démocratie locale, expérimentées dans quelques collectivités et documentées. L'idée est de généraliser leur mise en œuvre et d'amorcer ainsi un mouvement de transition vers un modèle de société plus résilient.

Les communes signataires retiennent au moins 10 mesures parmi les 32, réparties dans les 3 champs. Elles s'engagent également à appliquer les 3 principes transverses de sensibilisation/formation à la transition (principe A), d'implication des habitants dans l'élaboration de la politique de la ville (principe B) et d'intégration dans l'action publique des enjeux de l'urgence écologique ainsi que des impacts à long terme des projets de la collectivité (principe C). 289 collectivités ont signé un pacte.

Le **collectif citoyen du Pacte pour la Transition - Pays de Saverne** porte la dynamique du Pacte auprès des élus du territoire. Le collectif est le partenaire des communes signataires. Il a signé avec la commune de Marmoutier en mars 2020 et avec la ville de Saverne en septembre 2022. Il s'est engagé ainsi à suivre la mise en œuvre par ces communes des mesures qu'elles ont signées.

La particularité de Saverne est d'avoir construit son pacte après les élections et au sein d'une instance municipale *ad hoc* imaginée par le maire, Stéphane Leyenberger. Le **Conseil pour la Transition de Saverne** est une émanation de la commission de la transition écologique. Il s'agit d'une commission extra-municipale, puisqu'elle accueille en son sein 2 collèges en plus du collège des élus: le collège des partenaires et celui des habitants. Les 27 membres votent à part égale les résolutions qui seront soumises à la délibération du conseil municipal.

Le CT[S] a été installé en novembre 2021. Lors de sa première séance plénière en juin 2022, il a fixé le contenu du pacte local et constitué les **groupes de travail participatifs**. Le conseil municipal a validé le pacte le 4 juillet 2022 et le maire l'a signé le 10 septembre. Le premier GTP a démarré le 14 septembre.

Organes de concertation associant les citoyens à la mise en œuvre de certaines mesures signées par la Ville, les GTP regroupent la plupart des mesures du pacte local selon 4 thématiques: **biodiversité**, **mobilités**, **politique de l'énergie et de l'habitat**, **initiatives citoyennes**. Ils préparent les choix qui orienteront la mise en œuvre des mesures concernées. Au moins un membre de chaque GTP siège au bureau de coordination. Ce dernier assure le suivi tout au long du mandat de la mise en œuvre du pacte local et en particulier des 3 principes transverses.

---

<sup>1</sup> [www.pacte-transition.org](http://www.pacte-transition.org)

Les 3 principes transversaux ont pour but de garantir la bonne mise en œuvre des mesures du Pacte, en mettant en place des conditions favorables aux transitions du territoire.

### **Principe A: Sensibilisation et formation à la transition**

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics: élus, agents territoriaux, habitants, jeune public, acteurs économiques, etc.

Enjeu: comprendre pour agir.

L'éducation et la sensibilisation aux transitions citoyennes doit permettre à tous de développer un esprit critique, d'analyser les mécanismes qui engendrent les inégalités et la destruction de l'environnement, de connaître les alternatives pour s'y engager de manière éclairée et durable. La formation à ces thématiques pour les collectivités territoriales et les collectifs locaux sont des leviers essentiels pour favoriser cette prise de conscience citoyenne et encourager à l'action locale sur les transitions. Pour porter les mesures du Pacte pour la Transition, ils doivent savoir porter les enjeux auprès du grand public et des acteurs du territoire.

### **Principe B: Co-construction des politiques locales**

Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élus, citoyens, agents et représentants des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Enjeu: permettre aux citoyens de se réapproprier les politiques locales de transition.

Les élus ayant signé un pacte local s'engagent à permettre l'accès à l'ensemble des habitants de la commune des informations sur les engagements pris et leurs modalités de mise en œuvre et à organiser un comité de suivi mixte élus-habitants.

### **Principe C: Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale**

Intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et de ses groupements.

Enjeu: préserver les conditions de vie futures des personnes les plus fragiles et de tous les êtres vivants.

Formalisation de l'évaluation des projets; mise en place de garants, d'outils de participation citoyenne, de transparence et de pédagogie; élaboration collective d'un projet de territoire à 20 ans de neutralité carbone et de régénération de la biodiversité.

## Mesures suivies par le Groupe de travail participatif "Biodiversité"

### #6 Préserver le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs dans une logique paysanne

Enjeux: L'artificialisation croissante des terres fertiles fragilise notre souveraineté alimentaire et entraîne des conséquences écologiques graves.

- niv.1 - **geler la constructibilité des espaces verts/agricoles** en ville et autour des villes et interdire toute consommation de foncier agricole/naturel

### #8 Préserver et développer les trames vertes, bleues et noires pour redonner sa place au vivant sur le territoire

Enjeux: La biodiversité s'effondre. Les habitats des espèces sauvages sont de plus en plus fragmentés, détruits et celles-ci ne représentent plus que 4% de la biomasse animale sur Terre.

- niv.1 - inscrire l'**objectif zéro-artificialisation** dans les documents d'urbanisme
  - faire respecter la législation sur l'éclairage la nuit
- niv.2 - **augmenter la place de l'eau en ville** : mares, fontaines et rivières urbaines: inclure l'un de ces types d'espaces d'eau pour tout nouveau projet urbain
  - signer et mettre en place les engagements de la **Charte pour un Eclairage Durable**
- niv.3 - **végétaliser** de nouveaux lieux et **désimperméabiliser** les sols en veillant à créer des **continuités écologiques**
  - **gestion alternative des eaux de pluie** : restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificielles ne sont plus nécessaires, mettre en place des chaussées poreuses et des fossés végétalisés

### #10 Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à tous, en la considérant comme un bien commun

Enjeu: La 6ème limite planétaire, celle de l'eau verte (l'humidité des sols) vient d'être dépassée. Le monde est entré dans un processus d'aridification. L'eau, ressource vitale, est et sera de plus en plus convoitée.

- niv.1 - développer une **gestion transparente** de l'eau
  - mettre en place des dispositifs de récupération et d'**utilisation différenciée** de l'eau de pluie sur les bâtiments de la commune

## Mesures suivies par le Groupe de travail participatif "Mobilité"

### #14 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun sur le territoire

Enjeux: Réduire les pollutions, faciliter la mobilité du plus grand nombre.

- niv.1 - définir un **plan d'optimisation** et augmenter chaque année le budget par habitant
- niv.2 - enrichir le système d'une **offre nouvelle** en site propre

### #15 Donner la priorité aux mobilités actives dans l'espace public

Enjeux: Réduire la consommation d'énergie, favoriser l'activité physique, ralentir.

- niv.1 - modérer la vitesse automobile, généraliser les **doubles sens cyclables** et installer un nombre suffisant de places de stationnement vélos
- niv.2 - mettre en place au moins une zone de circulation apaisée effective et quelques **aménagement cyclables sur des axes structurants**
- niv.3 - rendre cyclable **tout le bassin**

### #23 Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant

Enjeux: L'espace public est un espace d'exercice de la citoyenneté pour tous, où la place de chacun doit être légitime.

- niv.1 - s'assurer que l'espace public de la commune n'entrave personne: fontaines à **eau potable** et équipements **sanitaires publics**
- niv.2 - mener une politique volontariste pour assurer un espace public adapté à tous: **diagnostic urbain participatif**
- niv.3 - veiller à ce que tous les nouveaux aménagements de la commune prennent en compte leur usage par tous
  - reconduire régulièrement une **évaluation participative et inclusive des besoins d'adaptation des aménagements existants**

### #33 Développer une logistique urbaine de transport des marchandises sur le dernier kilomètre

## Mesures suivies par le Groupe de travail participatif "Energie/Habitat"

### #3 Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public

Enjeux: Réduire, réduire, réduire la consommation d'énergie.

- niv.1 - mettre en place un **Conseil en Energie Partagée**
- réaliser un **audit** du patrimoine
  - alimenter à **50%** les bâtiments et l'éclairage publics en **électricité renouvelable locale**

### #11 Mettre en œuvre une démarche plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne

Enjeux: Une ambition à la hauteur des défis; des moyens à la hauteur de l'ambition; parmi ces moyens, il y a l'implication des citoyens. Favoriser une appropriation collective du plan climat local.

- niv.1 - fixer des **objectifs ambitieux et partagés** de transition énergétique à l'aide des **référentiels** Climat Pratic et Cit'Ergie
- soutenir les **projets** d'énergie renouvelable **d'initiative citoyenne**
  - mettre en place un programme de **sensibilisation** à la **sobriété énergétique**
- niv.2 - **faire labelliser** la démarche de **plan climat** du territoire: label TEPOS

### #12 Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique

Enjeux: Economies d'énergie, confort thermique, cohésion sociale.

- niv.1 - créer ou **renforcer** une structure ou un service d'information et d'**accompagnement des ménages et des professionnels à la rénovation énergétique**
- la mettre en capacité d'**accompagner et d'orienter les ménages en précarité énergétique**
  - *réaliser un état des lieux de la précarité énergétique sur la commune*

## Mesures suivies par le Groupe de travail participatif "Initiatives citoyennes"

### #20 Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à tous

Enjeux: Favoriser des modes de vie solidaires et écologiques par la mutualisation de ressources et d'espaces et la réappropriation citoyenne de l'habitat.

- niv.1 - **mettre en relation** les porteurs de projets d'oasis ou d'habitat participatif et des propriétaires fonciers souhaitant vendre
  - **rencontrer** des maires qui ont mené l'aventure pour partager les bonnes pratiques
  - monter un **groupe de travail mixte** élus-citoyens sur la question
- niv.2 - **soutenir les associations** locales d'accompagnement en mettant espaces et subventions à disposition
  - **soutenir les porteurs de projets** auprès d'autres institutions (bailleurs sociaux, administration d'Etat, banques)

### #30 Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste

Enjeux: Favoriser le dynamisme et l'accessibilité des associations, les intégrer dans les processus délibératifs de l'action publique et protéger les libertés associatives.

- niv.3 - affecter des **moyens** matériels, humains et financiers pour faire vivre les cadres et processus définis dans la **Charte** des Engagements Réciproques

### #31 Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux ouverts à l'ensemble des habitants

Enjeux: Un lieu tiers entre espace privé et espace public, où expérimenter, découvrir de nouvelles façons de faire et de s'organiser, favoriser la collaboration et le partage des ressources des initiatives associatives et citoyennes du territoire, s'impliquer dans la vie locale.

- niv.1 - favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition **un lieu** et d'autres ressources
- niv.2 - développer **un partenariat** avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, les soutenir techniquement et financièrement

### #34 Créer un groupe de réflexion sur l'opportunité de développer une monnaie locale complémentaire dans la commune à partir de l'existant

Enjeux: Relocaliser l'économie, mobiliser les habitants, créer de la valeur sociale.

## Mesures suivies par le Bureau de coordination

### #1 Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables

Enjeux: Exemplarité. La commande publique est un levier important de l'action de la commune en faveur de la transition écologique et sociale.

niv.1 - adopter un schéma de commandes publiques responsables

niv.2 - organiser régulièrement des actions de communication et de formation sur les achats publics responsables auprès des élus, des agents et des acteurs économiques du territoire

### #5 Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs

Enjeux: Résilience alimentaire, santé publique, logique de coopération.

niv.1 - faire du lien entre producteurs et consommateurs  
- utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables

niv.2 - appuyer la création d'une coopérative de producteurs locaux

niv.3 - mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire

### #13 Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité

Enjeux: L'étalement urbain et les grands projets inutiles artificialisent des espaces naturels dont la dégradation et le recul augmentent la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des impacts du dérèglement climatique et fragilisent le vivant.

niv.1 - mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser". Assurer une formation aux services de la commune sur les conséquences de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, ainsi que sur la qualité environnementale des constructions, pour pouvoir orienter les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables.

### #19 Faire évoluer la tarification incitative à la réduction et au tri des déchets

Enjeux: Aller plus loin dans l'encouragement au tri et à la réduction des déchets ménagers en valorisant les comportements vertueux



## #25 Proposer des lieux d'accompagnement au numérique

**Enjeux:** La dématérialisation des services exclut une partie de la population qui est pénalisée dans l'accès à ses droits élémentaires.

- niv.1 - rendre les services numériques accessibles au plus grand nombre: *cartographier les ordinateurs en libre service dans les espaces culturels de la ville et mener une étude de satisfaction de la réponse aux besoins des habitants*
- niv.2 - favoriser la citoyenneté par le numérique et en faire un outil d'inclusion sociale
- niv.3 - faire de la commune un lieu de médiation numérique où chacun pourra être accompagné dans la transition numérique

## #28 Mettre en place et renforcer les dispositifs d'initiative citoyenne et de co-construction de la commune et de ses groupements

**Enjeux:** L'ampleur des transformations nécessaires à la résilience du territoire nécessite le rassemblement des ressources démocratiques autour de l'intérêt général et du bien commun. Compléter le système de démocratie représentative par davantage de démocratie directe et délibérative permet aux habitants de se réapproprier les décisions qui les concernent.

### niv.1 Renforcer l'existant

- renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, des travaux du conseil municipal/communautaire et garantir lors des séances des conseils municipaux/communautaires un temps de prise de parole des habitants
- organiser des sessions de formations collectives élus/agents/habitants à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue
- valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision)

### niv.2 Développer la co-construction des politiques locales

- mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune

## Mesures sur lesquelles la commune ne s'engage pas

- #2 Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthique**
  - > Tout récemment, la Nef aurait répondu à l'appel d'offres de la Ville et aurait été retenue.
- #4 Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général**
  - <-- Moyens insuffisants pour un développement informatique réel
- #7 Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective**
  - <-- La loi Climat du 22 août 2021 engage les collectivités sur le niveau 1 et la commune n'a ni les compétences ni la volonté de porter la mesure à l'intercommunalité à un niveau plus avancé que l'exigence légale
- #9 Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire**
  - <-- ? Refus non argumenté
- #16 Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville**
  - <-- ? Refus non argumenté
- #17 Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune**
  - <-- Mesure remplacée par la mesure 33
- #18 Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire**
  - <-- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés piloté par le SMICTOM
- #21 Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté**
  - <-- Les niveaux 1 et 2 sont déjà effectifs et le niveau 3 n'est pas atteignable pour la taille de la ville
- #22 Limiter la place de la publicité dans l'espace public**
  - <-- La Ville ne souhaite pas aller au-delà du Règlement Local de Publicité actuel et mettre fin aux contrats de mobilier urbains publicitaires

- #26 Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut**
- <-- Dispositif existant proportionné à la taille de la ville et aux flux migratoires actuels orientés secondairement par l'Eurométropole et les services de l'Etat
- #27 Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale**
- <-- Fermeture de la Maison de l'Emploi faute de subventions de l'Etat et de relais par les collectivités
- #29 Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long termes**
- <-- Complexité de la mise en œuvre et mise en question de la légitimité d'un droit de regard citoyen
- #32 Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations**
- <-- Besoin préalable de la constitution d'un groupe de projet pour travailler la question avec les commerçants partenaires de la carte de fidélité commune "Shopping et Pays de Saverne" (#34)